

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAULT-BRENAZ, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur ALONSO Nazarello, le Maire.

Etaient présents : MM. GARNIER Jérôme, TETU Alain, BOIS Séverine, CORNA Véronique, DEBRAY Claudine, FERRE Marcel, PRINZIVALLI Lionel, AOUIT Chaïta, MIRABEL Yoann, KERMAÏDIC Karine, NIEZ Edith

Excusée : ROSSI Marguerite

Monsieur MIRABEL Yoann a été élu secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT.

Date de la convocation : 15 février 2024

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent procès-verbal du Conseil Municipal qui s'est tenu le 23 janvier 2024.

Ordre du jour

- 1. Conseil d'école du 15 février**
- 2. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire**
- 3. Réunion CCPA du jeudi 15 février**
- 4. ONF : travaux sylvicoles et d'infrastructures de la forêt communale**
- 5. Devis diagnostic géotechnique d'un mur à la Pérolière**
- 6. Achat d'une balayeuse de conception modulaire**
- 7. Permis poids lourds Eric CORNET**
- 8. Demande de l'Association Milsim**
- 9. Demande de la MJC d'Ambérieu-en-Bugey**
- 10. Promotion interne au grade d'agent de maitrise**
- 11. Restaurant Ô Fil de l'Eau**
- 12. Compte-rendu de la réunion de la CLI du lundi 19 février**
- 13. Questions diverses**

1. Conseil d'école du 15 février

Les effectifs sont stables, en légère augmentation pour la prochaine rentrée scolaire. 22 élèves ont un suivi spécifique, dont 15 élèves par le RAZED (CP à CE2), maintien de ce suivi sur janvier et février
Point sécurité : Tous les exercices ont été réalisés (Inondation, attentats, incendie...), il ne reste que le nucléaire si nécessaire.

Projets et activités pédagogiques : arts vivants (sortie théâtre, cinéma, courts-métrages...), sorties sportives (natation, tennis, boules...), travaux à programmer : aire de jeux, installation de porte-vélos, d'un portillon, grillage dans le jardin pédagogique et plantation d'arbres dans la cour nord de l'école

2. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Vu la délibération du 14 décembre 2020 modifiant les rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2021,

Considérant les articles D.521-10 et suivants du code de l'Éducation et le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 relatif

Après avis du Conseil d'école du 15 février 2024 décidant de maintenir cette organisation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler à compter de la rentrée 2024 l'organisation scolaire sur une semaine de 4 jours d'enseignement pour la période 2024-2027, selon les horaires scolaires suivants pour l'école communale :

Scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Activités périscolaires : mercredi de 8h45 à 11h45.

Activités non obligatoires mais payantes, 2 euros par mercredi et par enfant. Les inscriptions seront similaires à celles de la cantine ou du périscolaire.

Cantine : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h30 ; le mercredi, de 11h45 à 13h00.

Périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h45 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Le mercredi de 6h45 à 8h45.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire,

- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2024,
- ✓ **MAINTIENT** une participation financière des parents de 2 euros par mercredi et par enfant.
- ✓ **CHARGE** le Maire de l'application de cette délibération et de la signature des documents s'y rapportant.

3. Réunion CCPA du jeudi 15 février

Touquan : le 1^{er} Adjoint donne le bilan pour l'année 2023. Le conseil municipal demande la possibilité d'élargir l'accès aux rendez-vous de spécialistes (Ophtalmo, ORL, etc...) avec Touquan.

Orientation budgétaire pour 2024 ; ouverture des fonds de concours de 2024 à 2026

Communication du rapport d'activité du syndicat des 3 rivières (Dombes Chalaronne Bords de Saône pour 2022).

Accès à l'aide à l'acquisition de trottinettes électriques aux résidents de la CCPA.

4. ONF : travaux sylvicoles et d'infrastructures de la forêt communale

Les travaux parcelles n° 3 et 6 prévus en 2023 sont terminés : travaux d'entretien du chemin, d'élagage au lamier et de broyage. Prévoir le nettoyage des renvois d'eau au moins 2 fois par an. La subvention attribuée par la région est à demander en fin de travaux. Le programme de coupe sur les parcelles n° 1 et 2 est validé pour 2024 : estimation de 400 m³ environ pour ces 2 parcelles. Le conseil municipal valide les travaux sylvicoles et d'infrastructures pour 2024. Programmer les coupes en 2027 pour les parcelles n° 4, 5 et 9. Il faut établir le nouveau programme forêt à 10 ans cette année.

5. Devis diagnostic géotechnique d'un mur à la Pérolière

Le devis de la société Antémys est validé. Un état des lieux et un sondage seront effectués le mercredi 6 mars à 8h30. Le choix du type de réparation sera validé avec l'entreprise Gantelet Galaberthier.

6. Achat d'une balayeuse de conception modulaire

Un essai de balayeuse a été effectué par la Société Garry à Leyment. Deux essais sont à programmer à Saint-Sorlin, mode hydraulique et à friction. Possibilité d'achat mutualisé avec la commune de Saint-Sorlin.

7. Permis poids lourds Eric CORNET

Inscription de l'agent Eric Cornet à l'auto-école du Castelet pour un stage accéléré à partir du 7 mars. La convention de formation est validée et le dossier a été transmis.

8. Demande de l'Association Milsim

Association loi 1901, créée en 2007, qui pratique le jeu de rôle grandeur nature à travers la simulation militaire (une vingtaine d'adhérents d'une moyenne d'âge de 35 ans). Demande de convention pour mise à disposition de terrains communaux. Convention déjà signée avec la commune de Villebois. Le conseil municipal valide cette demande et se renseigne sur le choix des terrains à mettre à disposition.

9. Demande de la MJC d'Ambérieu-en-Bugey

La MJC d'Ambérieu veut développer des actions sur le territoire de la CCPA. Proposition de stages de forme et de bien-être (théâtre, musique, danse...). Une commission se réunira afin d'en déterminer les choix.

10. Promotion interne au grade agent de maîtrise

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 30 août 2022,

Considérant la nécessité

- de supprimer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet et
- de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ce poste permettra d'assurer le management de l'équipe d'agents techniques et de faire la coordination avec les différents intervenants sur la commune. Il gèrera et centralisera au quotidien toutes les interventions techniques pour une meilleure réactivité ou traçabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ accepte les propositions du Maire
- ✓ propose **la création d'emplois**
- ✓ propose **la suppression d'un** emploi d'adjoint technique territoriale à temps complet,
- ✓ fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} mars 2024 ;
- ✓ autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

11. Restaurant Ô Fil de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1511-3 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Restaurant « O Fil de l'Eau » n'est plus en mesure de poursuivre son activité pour des raisons économiques entraînant la modification du bail signé le 19 juillet 2013 qui acte la résiliation de la location-gérance le 29 février 2024 ;

Considérant que la Commune de Sault-Brénaz souhaite prendre une mesure exceptionnelle d'accompagnement à ce commerçant locataire de bâtiments communaux relevant de son domaine public, en le dispensant de versement de loyers pour la période du 1^{er} mars au 19 juillet 2024 ;

Considérant que cette exonération porte uniquement sur les loyers

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **APPROUVE** l'exonération de paiement des loyers du 1^{er} mars au 19 juillet 2024 s'analysant comme une aide au restaurant « O fil de l'Eau » du fait de ses difficultés économiques,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte d'exonération de loyers.

12. Compte-rendu de la réunion de la CLI du lundi 19 février

EDF dresse le bilan de ses arrêts de réacteurs durant l'année 2023 pour maintenance et/ou rechargement en combustible. Il annonce l'arrêt de bugey 3 du 11/11/23 jusqu'en avril, puis bugey 5 du 06/05/24 au 23/06/24. EDF donne quelques explications sur les événements significatifs pour l'année 2023 signalés à l'ASN.

Projet de construction des 2 EPR d'une puissance de 1800 mégawatts chacun. Ce projet est conçu en fonction de retour d'expérience. Début des travaux préparatoires en 2027 pour une fin de construction de 2040 à 2045.

Exercice de sécurité programmé le 28 février, ayant pour mission de contrôler la réaction des services, EDF, préfecture..., et de tester la diffusion de l'alerte dans un rayon de 5 km.

13. Questions diverses

* **Elections européennes du dimanche 9 juin 2024.**

* **Point travaux en cours** : les barrières de sécurité devant la mairie seront posées pendant les vacances scolaires. Il reste encore 2 portes à poser au local communal. En attente de 3 devis pour les enrobés rue du garde.

* **Feu d'artifice 14 juillet** : l'artificier habituel a été reçu ce lundi 19 février pour une présentation du feu d'artifice.

* **Voie verte** : suite aux différents travaux au lotissement du Jolonoz, coté voie verte, le chemin s'est dégradé. Revoir aussi le chemin d'accès au cimetière.

* **Distribution des sacs jaunes** : la distribution aura lieu au local communal le samedi 25 mai 2024 de 9h à 12h.

* **Mairie** : voir pour mise en place de panneaux indicateurs pour la mairie et la salle des fêtes.

Dates à retenir :

- Mercredi 21 février : Réunion SCOT BUCOPA à Chazey sur Ain.
- Lundi 4 mars : Réunion du tour de France à Lhuis à 18h30.
- Jeudi 7 mars : Commission sport à la CCPA.
- Mercredi 13 mars : Transfert compétence eau à 17h30 en mairie.

Prochain Conseil Municipal le mardi 19 mars 2024 à 19h - Salle du Conseil

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Yoann MIRABEL**

**Le Maire,
Nazarello ALONSO**